



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1779

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante -  
Projet AcCInov/Centre d'infectiologie - Lyonbiopôle - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

## **Séance publique du 25 octobre 2010**

### **Délibération n° 2010-1779**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Projet AcCInov/Centre d'infectiologie - Lyonbiopôle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4830 du 11 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à hauteur de 40 M€ au titre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 sur les volets "recherche, enseignement supérieur et vie étudiante".

La politique Lyon métropole innovante traduit la volonté de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération.

Depuis 2005, cette politique se positionne sur de nouveaux enjeux de développement :

- mise en place d'une gouvernance de site et valorisation de la marque Université de Lyon à l'international : soutien au déploiement du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Lyon,
- mieux connecter l'Université de Lyon aux milieux économiques, notamment à travers le développement des pôles de compétitivité et l'optimisation de la valorisation économique de la recherche,
- favoriser l'émergence de centres de recherche d'envergure européenne : soutien aux projets de réseaux thématiques de recherche,
- mettre aux standards internationaux l'offre d'accueil sur les campus : contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) et schéma de développement et d'aménagement universitaire.

L'enjeu, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, est de permettre la concrétisation de projets qui constituent de véritables leviers pour le développement économique et l'ambition internationale de Lyon.

Sur l'axe recherche, il a été proposé que la Communauté urbaine intervienne en priorité sur les infrastructures et équipements de recherche soutenus par le PRES de Lyon :

- en appui aux projets de recherche et développement des pôles de compétitivité,
- permettant de développer l'accueil d'entreprises innovantes dans les campus,
- renforçant la masse critique de centres de recherche de dimension européenne de type réseaux thématiques de recherche (regroupement de laboratoires et de compétences).

Le projet de construction du centre d'infectiologie de Lyonbiopôle, dans le cadre du programme campus Charles Mérieux, est ainsi inscrit au titre des projets prioritaires pour la Communauté urbaine de Lyon. La phase 1 du centre d'infectiologie a été mise en service avec succès en 2009 puisqu'elle a présenté un taux d'occupation de 100 % dès fin 2009. Cette première réalisation a été soutenue par la Communauté urbaine à hauteur de 3,7 M€ (loyers).

#### *Le projet AcCInov/Centre d'Infectiologie - Lyonbiopôle*

Le projet de plateforme d'innovation AcCInov "Accélérer la mise en œuvre du Centre d'infectiologie pour mieux inNOVer", porté par le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, a été élaboré dans le cadre de l'appel à projets national lancé par le Fonds unique interministériel (FUI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce projet reprend la phase 2 du Centre d'Infectiologie et vise à en renforcer le caractère structurant en lui ajoutant de nouvelles composantes vers une masse critique visible à l'international.

Ce programme d'immobilier sera ainsi dédié à :

- un "hôtel à plateaux techniques", destiné à permettre le plein exercice d'activités de prestation de services de haut niveau technologique délivrées par des PME dans les domaines de l'analyse biologique et de la bio production, à destination principalement des entreprises mais également des centres de recherche, des hôpitaux et des projets collaboratifs,
- un "hôtel à projets collaboratifs", destiné à l'hébergement de certains des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) associant acteurs publics et privés déployés dans le cadre du pôle (phase 2 du Centre d'Infectiologie),
- l'accueil de fonctions tertiaires à haute valeur ajoutée permettant d'héberger l'ensemble des acteurs engagés dans le développement du pôle de compétitivité,
- la création de services collectifs permettant d'assurer la qualité d'accueil ainsi que la convivialité des lieux et favoriser les rencontres entre les acteurs, rencontres souvent clés pour initier de futures collaborations porteuses d'innovation.

Le projet AcCInov vise à développer à moyen terme une plateforme couvrant l'ensemble des maillons de la chaîne de l'innovation générée par les acteurs de Lyonbiopôle dans le domaine biotechnologique, en amont des développements industriels et commerciaux dans les domaines du vaccin, des tests de diagnostic et des molécules thérapeutiques. L'objectif pour Lyonbiopôle est ainsi d'attirer et sécuriser l'émergence d'entreprises en leur permettant, via une offre d'immobilier dédié adaptée et compétitive, d'augmenter leurs chances de devenir des leaders de l'industrie biopharmaceutique à moyen terme.

Le projet AcCInov est la seule plate-forme innovante en biotech-santé labellisée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en octobre 2009 et s'est vu attribuer un financement en provenance du Fonds unique interministériel (FUI) de 4,5 M€. 10,5 M€ sont prévus dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, dont 8,3 M€ par la Communauté urbaine de Lyon et 2,2 M€ par la Région Rhône-Alpes. La Région s'est également engagée à rajouter 1 M€ au titre de sa politique régionale de compétitivité PERIC.

Le financement en provenance du Fonds unique interministériel de 4,5 M€, accordé par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), sera affecté pour partie (700 000 €) à l'acquisition du matériel scientifique nécessaire à l'activité de l'hôtel à plateaux techniques et, pour le reste (3 800 000 €), à son exploitation sur les premières années de fonctionnement.

L'hypothèse d'implantation du projet AcCInov au sein du bâtiment existant Domilyon a été retenue et validée par le Conseil d'administration de Lyonbiopôle du 21 décembre 2009. Ce bâtiment, situé au cœur du biopôle de Gerland, zone d'action prioritaire définie par le Schéma d'accueil des entreprises (SAE) pour le développement économique sur la filière sciences de la vie. Il abrite déjà la première phase réalisée du Centre d'infectiologie et est mitoyen d'un foncier identifié comme mutable à court terme, l'actuel parc relais Sytral.

La structure de gestion d'AcCInov, à créer par Lyonbiopôle fin 2010, louera les bâtiments auprès de la structure de portage et assurera l'exploitation et la gestion.

L'ensemble des éléments du montage financier et opérationnel ont été partagés et validés lors d'un comité de pilotage du projet, le 22 juin 2010. Lyonbiopôle, la Communauté urbaine, la Région Rhône-Alpes, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) sont membres de ce comité de pilotage. Ces éléments ont, également, été soumis et approuvés par le Conseil d'administration de Lyonbiopôle, le 25 juin 2010.

La présente délibération concerne le soutien à l'opération "hôtel à plateaux techniques" à construire sur un foncier mitoyen du bâtiment Domilyon, à l'horizon fin 2012-début 2013.

Montage financier de l'opération "hôtel à plateaux techniques" :

<b>Investissement immobilier (€ hors TVA)</b>	
Maîtrise et préparation des sols	1 800 000
Travaux (4 905 m <sup>2</sup> SHON - surface hors oeuvre nette)	9 900 000
Prestations intellectuelles	2 240 000
Assurances	182 100
Actualisations et révisions	224 000
Branchements réseaux	80 000
Frais divers	90 000
Maîtrise d'ouvrage	860 040
<b>Total opérations immobilières</b>	<b>15 376 140</b>
<b>Plan de financement immobilier (€)</b>	
Subvention Région (CPER) à Lyonbiopôle	750 000
Acquisition foncière Communauté urbaine (CPER)	1 800 000
Subvention CPER / Communauté urbaine (0,4 M€) et Région (2,45 M€)	2 850 000
Emprunt/autofinancement 4,5 % - 20 ans	9 976 140
<b>Total financement</b>	<b>15 376 140</b>

Pour la Communauté urbaine de Lyon, l'engagement concerne un montant de 2 200 000 € sur l'exercice 2011, dont 1 800 000 € pour la maîtrise et la préparation du foncier nécessaire au projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le soutien au projet de plateforme d'innovation AcCInov dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 sur les volets recherche, enseignement supérieur et vie étudiante.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2241 pour un montant total de 2 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant : 2 200 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**